

Mairie DE  
POULDREUZIC  
29710

Téléphone : 02.98.54.40.32  
Télécopie : 02.98.54.36.14  
E-mail : mairie.pouldreuzic@wanadoo.fr

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2012

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, également convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – Mme Monique KERVEILLANT – M. PEUZIAT Michel - Mme PEUZIAT Hélène – Mme HAMON Janick – Mme LE HENAFF Eliane – M. Ivan SAILLARD - Mme CALLOC'H Michèle – Mme LE COZ Anne – M. ROBINET Patrick- M. Eric BOURDON - M. LE GOFF Jean Yves - M. LE COZ Jean Jacques- M. Eddy WAWRZYNIAK

Etaient absents :

Monsieur Alain TANVEZ  
Monsieur Cyrille GUICHAOUA

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Madame Michèle CALLOC'H a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 23 janvier 2012

Le compte-rendu du 14 décembre 2011 est adopté à l'unanimité

### **Objet : Délibération n°001/2012 – demande de subvention au titre de la DETR 2012 (dotation d'équipement des territoires ruraux)**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2012 :

- 1) Aménagement rue de la mer : travaux de mise en sécurité en sortie de Centre Bourg. Le coût de l'opération est estimé à 70 107,00 € HT.
- 2) Achat de 6 tableaux numériques : cette opération sera réalisée sur 3 ans avec l'achat de 2 tableaux par année. L'opération est estimée à 5 900 € HT pour un tableau numérique, soit par année à 11 800 € HT, soit 6 tableaux numériques pour 35 400 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer ces deux dossiers de demande de subvention au taux maximum possible pour chaque opération.

Une demande de subvention au titre des amendes de police sera faite auprès du Conseil Général et des renseignements seront pris pour des subventions possibles pour les pistes cyclables.

Monsieur Jean Jacques LE COZ demande si des travaux de sécurisation seront réalisés route de Quimper et pourquoi les « forces de l'ordre » n'interviennent pas plus souvent.

Madame le Maire lui fait remarquer qu'il y a déjà un rond point à l'entrée du bourg et que des rétrécissements ont déjà été mis en place et précise que la gendarmerie est présente sur la commune dans le cadre de ses missions de contrôle de la circulation.

**Objet : délibération n°002/2012 – ligne de trésorerie – choix du prestataire**

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier et informe les membres du conseil municipal qu'il a contacté la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Agricole du Finistère.

Il lui a été répondu qu'il n'y avait pas d'ouverture de ligne de trésorerie pour de nouveaux clients, le Crédit Agricole est donc le seul à proposer de renouveler la ligne de crédit actuelle qui arrive à échéance le 31 mars 2012.

L'offre est la suivante pour un montant de 150 000 €

Durée : 12 mois,

Commission d'engagement : 375 € par an,

Frais de dossier : 300 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir avec le Crédit Agricole pour cette ligne de trésorerie.

**Objet : délibération n°003/2012 – convention CESU (Chèque emploi service universel) pour le paiement des frais de garderie périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement**

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier.

La commune a été saisie d'une demande par des personnes désirant payer les factures de garderie périscolaire et (ou) d'accueil de loisirs sans hébergement en fournissant des chèques CESU.

Afin de pouvoir accepter ce moyen de paiement, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le Centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCESU).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Objet : délibération n°004/2012 – avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation d'extension de l'élevage porcin exploité par la SARL de la Vallée à Kerdeurnel en Plogastel Saint Germain**

Monsieur Jean Luc CALVEZ présente ce dossier et donne lecture d'un document (annexé à la délibération) concernant cette entreprise et exposant la localisation, l'historique, le projet, les moyens mis en œuvre pour la protection de l'environnement.

Il précise pour conclure son exposé que cette entreprise emploie 10 personnes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'extension de l'élevage porcin exploité par la SARL de la Vallée à Kerdeurnel en Plogastel Saint Germain.

**Objet : délibération n°005/2012 – avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation en vue d'une restructuration interne de l'élevage porcin exploité par la SARL de la Vallée à Kerviel en Plovan**

Monsieur Jean Luc CALVEZ présente ce dossier et donne lecture d'un document (annexé à la délibération) concernant cette entreprise et exposant la localisation, l'historique, le projet, les moyens mis en œuvre pour la protection de l'environnement. Il précise pour conclure son exposé que cette entreprise emploie 10 personnes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation en vue d'une restructuration interne de l'élevage porcin exploité par la SARL de la Vallée à Kerviel en Plovan.

**Objet : délibération n°006/2012 – Affaire LE DOUCE – route de Perros**

Madame le Maire explique rapidement les grandes lignes de cette affaire qui a pris sa source dans l'élargissement de la route de Perros. Monsieur Jean-Marie LE DOUCE, qui estime avoir perdu 234m<sup>2</sup> lors de ces travaux, réclame un dédommagement de 44,13 € le m<sup>2</sup>. Une expertise réalisée par Monsieur Emmanuel de LA VILLEON, géomètre expert foncier DPLG, à la demande du Tribunal de Grande Instance de Quimper a conclu à un préjudice financier de 2 714€ (44,50 € x 61 m<sup>2</sup>), surface définie après calculs sur place.

Madame le Maire propose de payer la somme de 2 714 € à Monsieur Jean-Marie Le Douce qui paiera les frais irrépétibles, les dépens de référé et les frais d'expertises.

Les membres du conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à régler à Monsieur Jean-Marie LE DOUCE la somme de 2714 €.

**Objet : délibération n°007/2012 – Convention DOUZ'ELEC entre ERDF et la commune de Pouldreuzic**

Monsieur Ivan SAILLARD présente ce dossier.  
ERDF s'engage à :

- Accompagner la commune de Pouldreuzic dans la mise en œuvre d'actions destinées à maîtriser la demande d'énergie en période de pointe sur son territoire.
- Evaluer l'impact de la mobilisation des habitants de la commune de Pouldreuzic sur le réseau de distribution,
- Mener une analyse territoriale des données électriques sur son territoire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec ERDF.

**AFFAIRES DIVERSES**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les enfants scolarisés à l'école publique (du CP au CM2) sont partis en Ariège en séjour à la neige.

Monsieur Eddy WAWRZYNIAK demande à quelle date les travaux de sécurisation de Lababan commenceront, Madame Michèle CALLOC'H précise qu'ils doivent débuter en mars 2012.

La séance est levée à 21h45